

Obtentions végétales—Loi

Les Pays-Bas, qui ont été l'un des premiers pays à adopter une telle loi, et qui l'ont fait en 1941, comptent 983 entreprises dans le domaine de la génétique des obtentions végétales. Ce nombre a augmenté sensiblement chaque année. Cela n'a rien à voir avec les sociétés multinationales. Il y a également un grand nombre de petites entreprises dans ce domaine.

Le Danemark et la France connaissent les mêmes proportions. Les États-Unis ont institué en 1970 le même genre de législation. Ils comptent 786 sociétés travaillant dans ce domaine.

Nous sommes un des rares pays industrialisés à ne pas avoir ce genre de législation. J'estime qu'il est temps d'y remédier.

M. Milliken: Pourquoi?

M. Thompson: Je répondrai à cette question de l'opposition. Actuellement, il est difficile pour les obtenteurs canadiens de faire protéger leurs variétés à l'étranger. C'est aussi simple que cela.

En Nouvelle-Écosse, une variété de pomme de terre se prêtant bien à la transformation et appelée Shepody a été donnée à McCain par Agriculture Canada. Comme vous le savez, monsieur le Président, McCain est dans ma circonscription. C'est même un élément clé de ma circonscription. Le secteur de la pomme de terre est important au Nouveau-Brunswick. Le bureau français de la compagnie a pu protéger cette variété en vertu de la loi française, faisant ainsi fructifier l'investissement canadien dans la recherche.

Pour protéger cette variété il a donc fallu aller à l'étranger. Naturellement, il est bien préférable que nous ayons notre propre loi, pour pouvoir conclure des accords de réciprocité avec d'autres pays et ne pas donner le produit de notre recherche payée par les deniers publics ou l'industrie privée. Nous ne voulons pas faire de cadeaux.

De même, les producteurs canadiens ont souvent de la difficulté à importer de nouvelles variétés, car de nombreux obtenteurs étrangers hésitent à exporter leurs produits au Canada, sachant qu'ils ne sont pas protégés. Le gouvernement les comprend et sait que c'est raisonnable, vu que de nombreuses variétés de plantes ornementales ont été copiées ou piratées à partir de produits étrangers. Le secteur horticole doit avoir accès à des variétés importées, tout comme les producteurs de pommes de terre.

En outre, sans la protection des obtentions végétales, nous ne serons peut-être pas en mesure de faire concurrence aux entreprises qui n'ont pas investi de temps, d'argent ni d'énergie dans la recherche et le développement, que ce soit des entreprises étrangères ou canadiennes.

Nos phytogénéticiens doivent être indemnisés, au moyen de redevances, pour les millions de dollars qu'ils investissent.

La phytogénétique coûte très cher et comporte beaucoup de risques. Comme vous le savez, monsieur le Président, il faut généralement de 10 à 15 ans pour mettre une nouvelle variété sur le marché. Pendant cette période, les phytogénéticiens doivent croiser de nombreuses variétés et produire de nombreuses lignées génitrices. On obtient alors des semences et on fait des essais. De ces centaines de variétés, quelques-unes seulement pourront être mises sur le marché. Le phytogénéticien doit être très patient et s'expose à de nombreuses embûches, et c'est pourquoi il doit être indemnisé au moyen de redevances. Ce n'est pas un sacrilège que de parler de profits, bien que ce le soit, je suppose, si on est socialiste. Cependant, c'est précisément l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de protéger les obtentions végétales. Si nous avons une société agricole saine et que nous voulions contribuer à régler le problème de la famine dans le monde, nous pouvons le faire en créant les variétés qui peuvent être utilisées pour enrichir notre pays. Nous savons que, si nous sommes riches, nous pouvons partager cette richesse avec beaucoup d'autres nations en établissant une politique alimentaire pour tous les habitants de la planète. Nous ne faisons pas preuve d'égoïsme ni d'étroitesse d'esprit en cherchant à protéger les obtentions végétales. Nous ne sommes pas égoïstes. Au contraire, nous voulons le bien de l'humanité.

• (2230)

M. Milliken: C'est absurde.

M. Thompson: Nous ne pouvons pas sous-estimer l'importance de la phytogénétique au Canada, et nous ne perdrons pas cette occasion de renforcer le secteur agricole.

Examinons les remarques faites en 1980 par un ancien ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, lorsque son gouvernement a essayé de présenter sa propre mesure législative concernant la protection des obtentions végétales. Voici ce qu'a dit M. Whelan à ce sujet:

Toute mesure législative sur la protection des obtentions végétales vise fondamentalement à reconnaître les efforts que le phytogénéticien a dû déployer pour créer une nouvelle variété et la mettre sur le marché. Actuellement, les inventeurs peuvent faire breveter leurs inventions et les auteurs touchent des redevances sur les ouvrages qu'ils publient. Par contre, les phytogénéticiens, bien qu'ils ressemblent beaucoup à des auteurs et à des inventeurs, n'ont aucun moyen de profiter du travail qu'ils accomplissent.

C'est une citation d'Eugene Whelan, l'homme au drôle de chapeau vert. Tout compte fait, il n'était pas mauvais ministre de l'Agriculture.